



# Commune de FORT-LOUIS

République Française  
Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

*Le vingt-trois janvier deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 14/01/2017*

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément  
Procuration de HUBER Christelle à JANUS Gérard

DCM 03 /2017	PECHE A L'ETANG MUMMELSWIESE
--------------	------------------------------

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'agence de l'eau concernant les conditions octroyées lors du versement de la subvention pour l'achat de l'Etang du Mummelswiese.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de supprimer le droit de pêche à l'amicale du petit bouchon à Fort-Louis et de manière générale d'interdire la pêche dans cet étang.

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'agence de l'Eau, à l'amicale du Petit Bouchon et à l'ONF gestionnaire des lieux.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents  
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26 janvier 2017

Le Maire,  
Gérard JANUS





# Commune de FORT-LOUIS

République Française  
Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

*Le vingt-trois janvier deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 14/01/2017*

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément  
Procuration de HUBER Christelle à JANUS Gérard

DCM 02 /2017

LOCATION BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de louer un restaurant 68.5m<sup>2</sup> avec cuisine 32.80m<sup>2</sup> avec terrasse 62.3m<sup>2</sup> et d'un logement attenant de 81.4m<sup>2</sup> à l'espace Relais du Fort sis 12 rue Saint-Louis à Fort-Louis (67480) à :

Mme Emmanuelle LOTH  
4 rue des Cygnes  
67480 AUENHEIM

aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel 2017 (indice de références 3<sup>ème</sup> trimestre 2016) : 1000€/TTC/mois réévalué chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE
- Dépôt de garantie : 2000€
- Un acompte sur charges de 300€ par mois sera demandé avec décompte en fin d'année
- les charges comprennent :
  - avec facturation au réel : la redevance des ordures ménagères,
  - consommation d'eau,
  - consommation chauffage et eau chaude (électricité à hauteur de ¼ de la facture d'électricité de l'espace Relais du Fort)
  - entretien du chauffage 20 €/mois
  - entretien extérieur (balayeuse et souffleur 1x par semaine) 20€/mois
- Les charges relatives à l'assainissement seront supportées par 60% par le bailleur et 40% par le preneur jusqu'au jour où le raccordement au tout à l'égout sera réalisé ;
- En cas de location de ou des salles de l'espace Relais du Fort, les toilettes seront nettoyées par le locataire de ou des salles ;
- l'entretien du séparateur de graisses est à la charge du preneur ;
- le bail est conclu pour 1 an et débutera le 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
- une personne devra se porter caution pour le preneur ;
- Un état des lieux sera effectué à l'entrée des lieux

Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de procéder à la signature du bail avec le locataire.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents

Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31 janvier 2017

Le Maire,  
Gérard JANUS





# Commune de FORT-LOUIS

République Française  
Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

*Le vingt-trois janvier deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 14/01/2017*

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément  
Procuration de HUBER Christelle à JANUS Gérard

DCM 01 /2017

CESSATION D'ACTIVITES

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. NOTO Pascal gérant du restaurant Au Relais du Fort à Fort-Louis confirmant la cessation de son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'accepter la cessation d'activités au 8 février 2017.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents  
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26 janvier 2017

Le Maire,  
Gérard JANUS

